

PROPOSITION DE CANDIDATURE

Doctorat honorifique de l'Université de Saint-Boniface

En 1977, l'**Université de Saint-Boniface** remettait, pour la première fois, un doctorat honorifique, conjointement avec l'Université du Manitoba.

Il s'agit d'une marque de reconnaissance exceptionnelle que l'Université accorde à une personne dont le rayonnement est jugé remarquable et exemplaire dans l'une des sphères d'activité de l'Université. La personne choisie doit refléter les valeurs de l'Université et l'engagement envers la francophonie.

Les récipiendaires doivent s'être distingués par leurs réalisations ou avoir offert un service exceptionnel sur la scène locale, provinciale, nationale ou internationale, peu importe leur champ d'activité, que ce soit dans les domaines universitaire, artistique, intellectuel; qu'ils s'agissent d'esprits visionnaires ou de personnalités publiques exemplaires. Enfin, les récipiendaires de ce doctorat honorifique doivent servir de modèles et d'inspiration pour notre population étudiante ainsi que nos diplômées et diplômés.

Les personnes retenues pour cet honneur doivent répondre à plusieurs des critères suivants :

- une contribution digne de mention au développement et au rayonnement national ou international de la francophonie manitobaine;
- une personne d'expression française du Manitoba qui s'est distinguée à l'échelle, provinciale, nationale ou internationale et, par le fait même, a honoré ses pairs et l'Université de Saint-Boniface;
- a accompli des réalisations exceptionnelles et durables dans son domaine de compétences ou d'activités;
- a contribué de façon exceptionnelle et remarquable au développement de l'Université de Saint-Boniface;

Conditions d'admissibilité

- La priorité sera accordée aux francophones vivant au Manitoba.
- Les récipiendaires ne doivent pas avoir préalablement reçu de grade honorifique de l'Université du Manitoba ou tout autre prix décerné à une collation des grades à l'Université de Saint-Boniface.
- Les membres actuels du Bureau des gouverneurs ou du Sénat ne sont pas admissibles à recevoir un doctorat honorifique pendant leur mandat. Normalement, les candidatures des anciens membres du Bureau des gouverneurs ou du Sénat ne seront pas considérées jusqu'à ce que deux ans se soient écoulés depuis la fin de leur mandat.
- Les candidatures de membres du personnel de l'Université de Saint-Boniface ne peuvent pas être considérées. Les membres du personnel à la retraite ne pourront devenir candidats et candidates que trois ans après leur retraite, si ces personnes répondent aux critères pour le doctorat honorifique et si elles ont fait des contributions significatives au-delà de leur travail à l'Université de Saint-Boniface.
- L'Université n'offre normalement pas de doctorat honorifique à une personne qui occupe actuellement un poste d'élu à quelque niveau que ce soit dans une administration municipale, provinciale ou fédérale.
- Sauf dans des circonstances exceptionnelles, et ce, uniquement à la discrétion du rectorat, la personne récipiendaire du doctorat honorifique doit être présente pour recevoir la distinction à la collation des grades. Si cette personne ne peut assister à la collation des grades, la candidature sera considérée l'année suivante.

Le Comité de mérite de l'Université de Saint-Boniface recevra les candidatures et se réserve le droit d'évaluer les candidatures en fonction du grade ou du prix qui correspond le mieux au profil des candidatures reçues.

Modalités de fonctionnement et d'attribution

Les modalités de fonctionnement et d'attribution seront les suivantes :

- normalement, un doctorat honorifique est décerné tous les deux ans, et l'Université de Saint-Boniface fera tous les efforts nécessaires pour déterminer un ou une récipiendaire. Le Comité de mérite est l'entité responsable d'évaluer les candidatures pour soumission au Sénat. Toutefois, il est possible que le Comité ne puisse recommander une candidature;
- tous les deux ans, la collectivité francophone du Manitoba sera invitée à soumettre de nouvelles candidatures accompagnées des documents requis pour appuyer la soumission au Comité de mérite du Sénat;
- le Comité de mérite soumettra un rapport au Sénat des candidatures recevables pour le doctorat honorifique décerné par l'Université à la collation des grades;
- lors d'une de ses rencontres à l'automne, le Sénat confirmera le choix de la ou du récipiendaire par vote secret. Une majorité d'un minimum de deux tiers des membres du Sénat doit appuyer la candidature pour qu'elle soit acceptée;
- la nomination est envoyée à l'Université du Manitoba pour approbation, car le doctorat honorifique de l'Université de Saint-Boniface est offert conjointement avec l'Université du Manitoba. Le ou la récipiendaire soumettra une liste des personnes qu'il ou elle aimerait que l'Université de Saint-Boniface invite à la cérémonie ainsi qu'une photo récente qui accompagnera l'annonce publique de la remise de cette distinction;
- le ou la récipiendaire fera partie du cortège à la collation des grades;
- le doctorat honorifique lui sera remis par la rectrice ou le recteur de l'Université de Saint-Boniface;
- le ou la récipiendaire aura l'occasion de s'adresser brièvement à l'assemblée, s'il ou si elle le désire;
- le rectorat invitera le ou la récipiendaire, avec une personne invitée de leur choix, à un repas de reconnaissance, normalement tenu au cours du mois de juin.

CANDIDATURE PROPOSÉE (à compléter en caractères d'imprimerie)

- Monsieur (M.)
 Madame (Mme)
 Aucun titre de civilité

Nom

Adresse

Ville

Province

Code postal

Téléphone domicile ou cellulaire

Téléphone travail

Adresse courriel

Les diplômes détenus par les personnes mises en candidature, y compris le nom de l'université ayant décerné chaque diplôme.

Diplôme	Établissement	Date

Type de doctorat honorifique recommandé, s'il est connu :

- LL. D. (doctorat en droit) D. Sc. (doctorat ès sciences) D. ès L. (doctorat ès lettres)

LETTRES D'APPUI

Noms des personnes qui vont fournir les lettres d'appui (maximum de 3 personnes) :

	Personne A	Personne B	Personne C
Nom :			
Adresse :			
Numéro de téléphone :			

PERSONNE QUI PROPOSE (à compléter en caractères d'imprimerie)

- Monsieur (M.)
 Madame (Mme)
 Aucun titre de civilité

Nom

Adresse

Ville

Province

Code postal

Téléphone domicile ou cellulaire

Téléphone travail

Adresse courriel

Mise en candidature

Fournir des exemples précis et détaillés de la contribution de la personne mise en candidature, y compris ses réalisations exceptionnelles. Vous pouvez inclure des documents justificatifs au formulaire de candidature (par exemple : lettres, articles de journaux, attestations).

Sont inclus les documents suivants (veuillez cocher) :

- Lettre de présentation décrivant les réalisations de la personne mise en candidature en énumérant en détail les raisons spécifiques de la proposition de candidature.
- Lettres d'appui (au moins 2 lettres, pas plus de 3 lettres).
- Curriculum vitæ (CV) abrégé de personne mise en candidature, y compris son éducation, ses réalisations professionnelles, ses publications, les distinctions et prix reçus et ses contributions faisant état du service distingué à la communauté francophone.
- Un résumé biographique (maximum de 200 mots) qui constituera la base de la citation lors de la collation des grades, si la personne mise en candidature est choisie comme récipiendaire d'un doctorat honorifique.

La date limite pour soumettre une candidature est le jeudi 31 octobre 2024.

Veuillez expédier votre soumission à :

Brigitte Kemp-Chaput
Cabinet de la rectrice
Université de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Téléphone : 204-233-0210, poste 318
Courriel : rectorat@ustboniface.ca